

et bien qu'il n'y ait plus que le squelette, je n'hésite pas à déclarer que ce sont bien ceux du Frère Paul dont j'ai vu deux fois la translation.

« Non seulement j'ai reconnu le cercueil et l'endroit où il avait été placé en dernier lieu, mais de plus une planche qu'on avait ajoutée au couvercle, lors de la première translation, à cause d'un léger enfoncement, s'y trouvait encore.

« Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous l'empire de l'Acte de la preuve du Canada, 1893. » Signé : Georges Ducharme. Reconnu devant moi à Montréal ce septième jour d'avril 1903, Ls. Gareau, Commissaire de la Cour Supérieure pour le district de Montréal. Témoins : Louis St-Jean et Dominique Derome.

(A suivre.)

FR. ODORIC-MARIE, O. F. M.

Variété

LA PESTE A DUNKERQUE

EN 1666

d'après un document inédit

A mon ami Michel Bihl.



LES Frères-Mineurs, furent, à toutes les époques les religieux patriotes par excellence. Pour n'en citer qu'un exemple mémorable, au xv^e siècle, en face des Anglais triomphants les Frères-Mineurs étaient les plus fermes soutiens de l'indépendance nationale. Jeanne d'Arc trouvait en eux ses conseillers, ses partisans, ses défenseurs les plus fidèles (1). Ce sont eux qui dans

(1) Cfr. : Siméon Luce : Jeanne d'Arc à Domrémy, Paris 1886 ; L. de Kerval : Jeanne d'Arc et les Franciscains. Vanves 1893.